

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## du lundi 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 4 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Cédric SZCZOT, Pascal VERHULST, Frédérique DELAHAY, Véronique LEVEQUE, Rodrigue FOLLIN, Caroline CANDAELE, Sébastien LAINE, Thierry DI GIACOMO, Régine LECHEVIN, Inès DEBBAH, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Monsieur Thierry DI GIACOMO est élu secrétaire.

### **2023\_29 Modification délibération « Délégation du conseil municipal au Maire »**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre du Préfet demandant la modification de la délibération 2023\_07 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 concernant les délégations du conseil municipal données au Maire afin d'être en conformité avec l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » est remplacée par « de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants cette modification.

### **2023\_30 Tarif temps méridien suite à l'augmentation tarifaire de Lys-Restauration**

La société Lys-Restauration qui prépare et livre les repas a révisé ses tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 avec une augmentation de 10.35 %, le repas enfant passant de 2.65 € TTC à 2.92 € TTC (soit 27 centimes).

Le tarif du temps méridien n'ayant pas été réévalué depuis deux ans, il est proposé au conseil une augmentation de 15 centimes du prix du repas (les 12 centimes restants seraient à la charge de la commune) :

Quotient familial de 0 à 650	Ancien tarif 3,75 €	Nouveau tarif 3.90 €
Quotient familial à partir de 651	Ancien tarif 3,80 €	Nouveau tarif 3.95 €

Le contrat avec la société Lys-Restauration arrivant à son terme en août 2024, une étude sera lancée en septembre afin de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs. Après délibération, le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs du temps méridien à l'unanimité des membres votants.

### **2023\_31 Personnel pour la période des vacances**

Monsieur le Président rappelle que l'Accueil Collectif des Mineurs à lieu du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023. En plus du Directeur et des animateurs, 3 agents communaux seront présents : Mesdames GUILBERT et VERHULST pour la cantine et Madame LEMATRE pour le nettoyage des locaux.

Un nettoyage complet des écoles se fera une dizaine de jours avant la rentrée scolaire.

Concernant le service technique une personne sera recrutée pour remplacer l'un des deux agents pendant leur période de congé.

### **2023\_32 Location du logement rue d'Arras au-dessus de l'école**

Deux personnes ont sollicité la location de l'appartement communal situé au-dessus de l'école rue d'Arras. La première ne rentre pas dans les critères de location. La seconde personne a également demandé un logement dans le Bon Lieu à l'organisme Habitat Haut de France. Celle-ci dernière entrant dans les critères, il est proposé au conseil municipal de lui louer le logement communal rue d'Arras dans le cas où l'autre choix ne serait pas accepté par Habitat Haut de France

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité des membres votants, sur le principe.

### **2023\_33 Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur SZCZOT, adjoint aux finances, propose une décision modificative au conseil municipal :

Comptes dépenses :

Imputation 67/673/A07	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1656.00 € ouvert
-----------------------	---	------------------

Comptes recettes :

Imputation 002/002/A07	Résultat d'exploitation reporté	1656.00 € ouvert
------------------------	---------------------------------	------------------

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants cette décision modificative.

### **2023\_34 Voiries communales**

Monsieur le Président évoque sa réunion du matin avec le vice-Président de la CUA chargé de la voirie et d'autres responsables concernant le plan triennal de la voirie allant jusqu'en 2025.

La rue de Fampoux va être refaite entièrement, le stationnement rues d'Arras et d'Hénin a été évoqué et sera étudié.

Monsieur le Maire leur a rappelé l'urgence de réfléchir sur l'aménagement de la rue du 19 mars avec l'arrivée des 15 logements sociaux (trottoir, chaussé ..) et de rechercher des solutions pour le stationnement.

Prévision d'un « passage doux » chemin de Saint-Laurent (piste cyclable), Monsieur le Maire souhaite que l'accès soit bloqué aux véhicules motorisés sur la partie rejoignant Actiparc. Madame LECHEVIN rappelle la nécessité de mettre des canalisations adéquates pour éviter les inondations.

Le sujet du Rond-point a été également évoqué pour son contour avec panneaux rabattables.

Rue de Gavrelle, les demandes pour les fonds de concours et autres subventions sont faites, le parking devant le cimetière est à l'étude, mise en place de coussin berlinois dans la chicane, le trottoir sera agrandi.

Monsieur SZCZOT rappelle également la vitesse aux entrées rues d'Arras et d'Hénin.

Une réunion de voirie sera prévue en septembre.

### **2023\_35 Décision sur la rétrocession du « Bon Lieu »**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la rétrocession du « Bon Lieu » à la commune n'est pas encore finalisée, la Communauté Urbaine d'Arras lui a demandé une copie du permis d'aménager afin de le reconstruire et de voir si le lotisseur est en conformité.

Dans l'attente Monsieur le Maire a donc refusé la signature du document de rétrocession.

### **2023\_36 Proposition d'arrivée d'une course cycliste féminine**

Monsieur le Président annonce au conseil qu'il a été sollicité par Jean-Luc Masson, organisateur d'une course cycliste féminine de haut niveau, afin de faire l'arrivée dans notre commune.

Cette course « à travers les Hauts de France » aurait lieu en septembre 2024 avec une arrivée rue du Four, le coût serait de 9000 € à la charge de la commune en plus d'une réception, une participation de sponsors feraient diminuer cette somme.

Monsieur le Président fait un tour de table pour avis, Madame DELAHAY, Messieurs VERHULST et RICHEZ sont plutôt contre. Monsieur le Maire va demander un délai supplémentaire, face à l'incertitude du montant restant à la charge de la commune, la décision est repoussée à fin septembre.

### **2023\_37 Adhésion site internet**

Monsieur le Président demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur LAINE évoque la possibilité d'adhérer à RVVN (Réseau de Villes et Villages Numériques) pour le site internet et la messagerie. Cette association permet la mutualisation de services informatiques (messagerie, création et gestion de sites Internet mutualisés, conseils, accompagnement, formations, cloud, hébergement, ...) à destination des collectivités. Le coût est de 1 € par habitant, plafonné à 1000 €.

Monsieur SZCZOT Informe le conseil que la personne chargée de notre messagerie chez Adviser quitte l'entreprise, notre messagerie et domaine seront rendus à la mairie.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants cette proposition d'adhésion à RVVN.

### **Divers :**

- Monsieur le Président évoque la réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), une visite des bâtiments a été faite et un compte-rendu envoyé en Mairie. Il s'en dégage un gros potentiel foncier dans la commune.

Il est préconisé la mise hors d'eau du bâtiment « Adam », conseil d'abaisser la toiture de l'atelier. Problème de la toiture du bâtiment Multifabrik composée de tôles fibro sur une très grande surface ainsi que la façade en très mauvais état.

L'ESPRAD souhaite rompre le bail actuel avec la commune ce qui nous permettrait de récupérer l'intégralité du bâtiment Multifabrik.

Concernant l'école des classes supplémentaires et une cantine pourraient être envisagées à la place de l'aire de jeu (après son déplacement) et de l'espace environnant. Madame LECHEVIN rappelle les problèmes de cavités du sous-sol. Monsieur LAINE précise que la société Api-Restaurant peut également être sollicitée pour des conseils, formations ou subventions dans le cadre d'un projet cantine.

Des études seront faites avec cahiers des charges

- Monsieur le Président propose d'attribuer le terrain communal à côté de Multifabrik à Monsieur Vivien SAUDMONT suite à la reprise du terrain qu'il cultive actuellement face au cimetière. Le conseil municipal souhaite que cette proposition soit ouverte aux Bailleulois intéressés, une modalité de location sera établie. Monsieur le Président propose au conseil d'y réfléchir et d'en reparler en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,  
Bernard TOURNANT